

CH-Zofingen: Engineering services

OJ S 8/2013 11/01/2013

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Office fédéral des routes OFROU filiale de Zofingue

Postal address: Brühlstrasse 3

Town: Zofingen

Postal code: 4800

Country: Switzerland

For the attention of: Gestion des projets Centre

E-mail: beschaffung.zofingen@astra.admin.ch

Internet address(es):

General address of the contracting authority: www.astra.admin.ch

Additional information can be obtained from:

Official name: Office fédéral des routes OFROU Filiale de Zofingue

Internet address: http://www.simap.ch/shabforms/servlet/Search?NOTICE_NR=760133

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Office fédéral des routes OFROU Filiale de Zofingue

Postal address: Brühlstrasse 3

Town: Zofingen

Postal code: 4800

Country: Switzerland

For the attention of: Angebot 080198 EP LU HER, Projektverfasser Bau

E-mail: beschaffung.zofingen@astra.admin.ch

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

N02, 080198, EP LU HER, projet de maintenance limite LU/NW – Hergiswil, auteur du projet de construction, réfection et aménagement de l'ensemble de l'installation pour le concept d'intervention et les phases partielles suivantes 32, 41, 51, 52 et 53.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 12: Architectural services; engineering services and integrated engineering services; urban planning and landscape engineering services; related scientific and technical consulting services; technical testing and analysis services

Main site or place of performance: Les prestations liées aux objets (par ex. information du public, clarifications avec les communes) sont fournies sur place (cf. périmètre du projet). Les prestations de direction des travaux notamment doivent être réalisées sur place, à Hergiswil (seules les charges en la matière occasionnées sur place seont indemnisées). Les entretiens avec l'adjudicateur se déroulent auprès de ce dernier (Stansstad ou Zofingue). Les prestations qui ne doivent pas nécessairement être organisées sur place le seront dans les locaux du mandataire.

NUTS code

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Conception et direction des travaux relatifs à la réfection totale de la route nationale N02 entre la limite cantonale LU/NW et Hergiswil (tronçon d'une longueur d'env. 2,5 km). Dans le cadre de ladite réfection, il s'agira, après examen de l'ensemble de l'installation, d'adapter celle-ci aux dispositions légales et aux prescriptions techniques les plus récentes. Sont également prévus l'élargissement de la bande d'arrêt d'urgence et le remplacement d'une grande partie du dispositif de protection contre le bruit. Le mandat englobe les phases allant du concept d'intervention/projet définitif à l'achèvement. Sa réalisation est prévue pour les années 2018-2019. Des indications détaillées figurent au ch. 1 du contrat prévu pour les prestations de mandataires.

II.1.6. CPV code(s)

71300000 Engineering services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Start 1.4.2013. Completion 31.12.2021

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

aucuns

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Coûts à inclure dans le prix offert: 45 jours après réception de la facture à l'OFROU

Coûts à inclure dans le prix offert: La rémunération et les prix couvrent toutes les prestations figurant dans le dossier d'appel d'offres et nécessaires à l'exécution du contrat.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Admises. Un soumissionnaire doit assumer la direction technique et administrative, et indiquer les partenaires impliqués.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: Conditions générales de participation: Selon les explications fournies dans le cahier des charges

Sous-traitance: Admis. Ils ne doivent pas fournir plus de 30 % des prestations totales.

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Critères d'aptitude:

Les entreprises économiquement et techniquement aptes à assumer le mandat, et pouvant apporter la preuve de leur aptitude sont invitées à déposer une offre en CHF.

C1 : aptitude technique

C2 : aptitude organisationnelle

C3 : aptitude économique/financière

C4 : part des prestations des sous-traitants

C5 : disponibilité des personnes-clés*

*) Les personnes-clés sont les personnes qui assument les fonctions ci-après dans le cadre du projet :

1. Chef de projet (auteur du projet de construction) et suppléant du chef de projet

2. Spécialiste en tracé et environnement (chef de projet partiel Tracé/environnement)

3. Spécialiste en ouvrages d'art (chef de projet partiel Ouvrages d'art)

4. Directeur en chef des travaux

Remarque : une même personne peut assumer au maximum deux fonctions-clés.

Justificatifs requis:

Les justificatifs/attestations ci-après relatifs à l'aptitude doivent être joints au dossier d'offre prédéfini, faute de quoi celle-ci ne pourra pas être prise en considération :

C1 : aptitude technique (dossier d'offre, ch. 2.0.2)

Références relatives à un projet comparable à la tâche prévue.

Lors de l'évaluation de l'aptitude, les projets de référence seront considérés comme comparables à la tâche prévue s'ils remplissent les conditions minimums suivantes :

Auteur de projet et direction des travaux pour un projet de maintenance sur une route nationale (de 2e classe au min.) lors de toutes les phases pertinentes (du concept d'intervention à l'achèvement). La preuve de l'aptitude (pour toutes les phases) peut être apportée par au maximum deux projets de référence présentant une complexité similaire

(exécution sans interruption de la circulation, investissement minimum : 5 millions de francs).

C2 : aptitude organisationnelle (dossier d'offre, ch. 2.0)

Certification valable selon la norme ISO 9001 ou selon un système de gestion de la qualité équivalent

C3 : aptitude économique/financière (dossier d'offre, ch. 2.3.4)

Déclaration personnelle. Sur demande, le soumissionnaire doit fournir les justificatifs suivants :

1. Un extrait récent du registre du commerce
2. Un extrait récent du registre des poursuites (ne datant pas de plus de trois mois)
3. Un extrait récent de la caisse de compensation AVS/APG/AI (ne datant pas de plus de trois mois)
4. Des attestations d'assurance valables
5. La preuve que son chiffre d'affaires annuel est supérieur au double du chiffre d'affaires du mandat.

C4 : part des prestations des sous-traitants (dossier d'offre, ch. 2.0)

La part des prestations fournies par les sous-traitants ne peut pas dépasser 30 %. Ceux-ci doivent être mentionnés dans l'offre, de même que leur part de prestations.

C5 : disponibilité des personnes-clés (dossier d'offre, ch. 2.3.3)

Preuve que la disponibilité des personnes-clés requise conformément aux besoins du projet sera garantie au cours des 24 prochains mois.

III.2.3. Technical and professional ability

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

080198

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

22.2.2013

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

German.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 6 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

Des offres partielles ne sont pas admises.

Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC: aucun.

Conditions générales: Selon le contrat prévu.

Négociations: Les négociations demeurent réservées. Il n'y aura pas d'enchères inversées ou négociations sur le prix. Les négociations ultérieures destinées à réviser les offres ou à modifier les prestations pourront avoir une influence sur le prix.

Conditions régissant la procédure: Le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des soumissionnaires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs et des conditions de travail ainsi que l'égalité de salaire entre hommes et femmes.

Autres indications:

1. Annexes :

Annexe 1 : concept global de maintenance (CGM) du 15 février 2008

Annexe 2 : approbation du CGM par l'OFROU du 17 février 2009

Annexe 3 : avant-projet sur l'aménagement de la protection contre le bruit à Hergiswil du 30 septembre 2005

Annexe 4 : ouvrages d'art : liste et esquisses

Annexe 5 : rapports d'inspection des ouvrages d'art, inspection principale 2010

2. Consultation d'autres documents : Aucune

3. Visite des lieux : Il n'y aura aucune visite des lieux.

4. Réserve du pouvoir adjudicateur : Le marché sera octroyé sous réserve de la maturité du projet et de la disponibilité des crédits.

5. Exclusion, préimplication : L'entreprise responsable de l'appui au maître d'ouvrage dans le cadre de la présente procédure d'adjudication (Andreas Steiger & Partner AG, Lucerne) n'est pas autorisée à soumissionner. Celle qui a élaboré le concept global de maintenance du 15 février 2008 (CES Bauingenieur AG, Hergiswil) est quant à elle expressément autorisée à

soumissionner. Les résultats des phases préalables sont joints au dossier d'appel d'offres, afin de garantir que les soumissionnaires disposent des mêmes informations. L'égalité de traitement et la transparence sont ainsi assurées.

6. Rémunération et restitution des offres : L'élaboration des offres n'est pas rémunérée. Les dossiers ne sont pas restitués.

7. Ouverture des offres : L'ouverture des offres n'est pas publique. Les soumissionnaires sont informés uniquement des montants des offres reçues, indiqués sous forme anonyme dans un procès-verbal.

8. Adjudication des prestations : L'adjudicataire n'a aucun droit à l'adjudication complète ni à l'exécution des prestations mises en adjudication. Le maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas adjuger certaines parties des prestations ou des les adjuger à des tiers.

9. Fin anticipée du contrat : Le point 17.2 des Conditions générales contractuelles de la KBOB vaut aussi pour les sous-traitants.

10. Adjudication de mandats similaires : En vertu de l'art. 13, al. 1, let. h, de l'OMP, l'adjudicateur se réserve le droit d'attribuer des nouveaux mandats similaires liés au présent marché de base selon la procédure de gré à gré. www.simap.ch, la publication électronique est déterminante. Indication des voies de recours: Conformément à l'art. 30 LMP, la présente publication peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St. Gall. Le mémoire de recours, à présenter en deux exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.

Délai de livraison / Remarques: Les offres globales et forfaitaires ou les offres comportant un tarif temps moyen ne sont pas admises.

Délai de clôture pour le dépôt des offres / Remarques: L'offre (dossier d'offre) doit être remise sous forme papier en deux exemplaires et sous forme électronique (sur CD ou DVD) en un exemplaire. Remise par voie postale : Envoi par courrier A (date du cachet apposé par un bureau de poste suisse ou un bureau de poste étranger officiellement reconnu). Le soumissionnaire doit dans tous les cas pouvoir prouver que l'offre a été déposée dans les délais. Les offres soumises hors délai ne seront pas prises en considération. L'enveloppe doit comporter, en plus de la désignation du projet, l'indication « Ne pas ouvrir – dossier d'offre » bien en évidence. Remise en mains propres : L'offre doit être déposée à la loge de l'OFROU pendant les heures d'ouverture de celle-ci, contre remise d'un accusé de réception, au plus tard à la date indiquée ci-dessus (cf. adresse au point 1.2). Remise à une représentation diplomatique ou consulaire suisse à l'étranger : Les soumissionnaires étrangers peuvent y déposer leur offre pendant les heures d'ouverture contre remise d'un accusé de réception, au plus tard à la date mentionnée ci-dessus. L'accusé de réception doit alors être envoyé à l'adjudicateur par courriel, au plus tard à la date indiquée. Les offres reçues par fax ou par courriel ne seront pas prises en compte.

Publication de référence nationale: Simap de la 9.1.2013 ,doc. 760133

Délai souhaité pour poser des questions par écrit: 5.2.2013

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5.

Date of dispatch of this notice

9.1.2013